De Londres, *le* 4 *Nov.* 1765.

Nouvelles Maritimes.

Le Lord Anſon fit voile des Dunes au commencement de Juin 1764, avec un grand nombre de Soldats à bord, qui ſont arrivés heureuſement à Bengale. Il n'en eſt mort que très-peu dans le paſſage.

Le Vaiſſeau la *Royale Charlote*, Capitaine Clément, parti de Londres pour Bombay, eſt arrivé à Rio de Janeiro le 5 Juillet, après un long paſſage de S^t. Jacques & faiſant eau de tous côtés.

Les Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales ont reçu des lettres qui confirment que le Lord Clive eſt arrivé à Madraſſ le 17 Avril dernier.

Nous apprenons par des nouvelles reçues depuis peu de Batavia, que le S^r. Godfrey, Capitaine du *Richmond*, Vaiſſeau de la Compagnie des Indes qui s'y trouvait en Avril dernier, eſt mort ainſi que le Capitaine Legent qui lui avait ſuccédé : par ces deux morts, le commandement de ce Vaiſſeau eſt dévolu au S^r. Handman qui en était le ſecond contremaître. Le Duc de *Glomeſter*, Capitaine Burdett; le *Comte d'Elgin*, Capitaine Cook; & le *Comte de Middleſex*, Capitaine Fletcher, étaient tous à Batavia dans le même-tems; les deux premiers de ces Vaiſſeaux, avec le *Richmond*, étaient partis pour la Chine, mais ils avaient manqué le tems de leur paſſage. Le dernier avait à bord des troupes des manilles pour Madraſſ.

Pirateries.

Les Lords de l'Amirauté ont eu avis qu'un bâtiment marchand ou galiotte appellé *Madame Gabitha de Breme*, Capitaine Henry Beckman, chargé de toiles & d'autres marchandiſes, & faiſant voile de Breme pour Briſtol, fut attaqué le 18 Juillet dernier entre huit & neuf heures du ſoir dans la Manche à la hauteur de Beachy par un Vaiſſeau qui reſſemblait à un canot ayant un grand pavillon Anglais, & dont le Capitaine & l'équipage étaient Anglais. Ce canot a enlevé au Vaiſſeau une quantité conſidérable de toiles,

De Naples.

Ouragan.

Par des lettres de Naples datées du 2 Novembre 1765, on apprend que dans la nuit du 28 au 29 Octobre, il s'eſt élevé un coup de vent de Sud Eſt ſi violent, que pluſieurs bâtimens qui étaient dans le Port ont ſouffert beaucoup de dommages; & comme la mer a été extrêmement groſſe juſqu'au 30, on appréhende que pluſieurs des Navires qui étaient en route n'aient péri, d'autant qu'il y en a eu très peu qui ſe ſoient refugiés dans le Port & ſur la côte, pendant & depuis le mauvais tems.

De Genes, *le* 9 *Novembre* 1765.

Arrivée de Navires.

Il eſt entré dans le Port de cette Ville pendant la premiere ſemaine de Nov. 6 Navires Marchands Anglais, Suédois, Raguſois & Vénitiens, venant du Levant chargés de grains.

Naufrage.

On a appris qu'une Pinque de Langueglia, partie de Calabre, & chargée d'huile pour Gênes, a fait naufrage auprès de la plage de S^t. Pierre d'Arena, où le bâtiment s'eſt briſé contre les rochers. L'équipage s'eſt ſauvé, mais à l'exception de quelques tonneaux d'huile qu'on eſt parvenu à retirer de la mer, toute la cargaiſon eſt perdue ſans reſſource.

De Marseille, *le* 19 *Nov.* 1765.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 12 au 18 Novembre, 64 bâtimens Français & 14 Etrangers allant à Martigues, à Arles, à Cette, à Agde, à Narbonne, à Bormes, à Toulon, à S^t. Tropès, à Frejus, à Cannes, à Monaco, à Nice, à Oneille, à Menton, à la Côte, à Gênes, en Corſe, à Barcelonne, à Alicante, à Livourne, à Meſſine, à Palerme, à Tunis, en Barbarie, à Malthe, au Levant, au Havre, à S^t. Valery, à Amſterdam.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans le même Port & dans le même eſpace de tems 34 bât. Fran. & 17 Et. venant de Terre-Neuve, de Cheſter, de S^t. Nazaire, de Smyrne, d'Alexandrie, de Chypre, de l'Archipel, de Padoue en Morée, de Corinthe, de Corrou, de Bonne, de Souſe, de Sicile, de Palerme, de Cizella en Calabre, de Cadix, d'Alicante, de la Ciotat, de l'Iſle Rouſſe en Corſe, de Gênes, d'Oneille, de Diano, de Nice, de Savone, d'Agde, de Vintimille, de Cannes, de Frejus, de Port Maurice, de Cette, de Menton & de Toulon, chargés de diverſes marchandiſes & particuliérement de bled, de riz, d'huile, de ſoude & de ſavon.

DE CAEN, *le 26 Novembre 1765.*

EXPORTATION.

Il eſt ſorti de cette Ville depuis le 13 Mai 1763, juſqu'au dernier Septembre 1765, pour diverſes Provinces du Royaume, 67, 824 quintaux de bled, & depuis l'Ordonnance du mois de Juillet 1764, pour le Pays étranger, 42,673 quintaux de bled.

Outre cela, pendant le mois d'Octobre 1765, il eſt ſorti par différens Ports de la Généralité de Caen, ſçavoir; de Caen méme, 2053 quintaux de froment pour l'Eſpagne, & 2711 quint. d°. pour le Portugal; — de Cherbourg, 5 quint. de menus grains pour l'Angleterre; — d'Omonville, 2 quintaux & demi d°. pour Origny; — de Carteret, 27 quintaux & demi d°. pour Jerſey; — de Grandville, 10 quintaux de froment, 227 quintaux de farine, & une petite quantité de menus grains pour Jerſey.

DU HAVRE, *le 25 Novembre 1765.*

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 20 au 24 Novembre, 5 Navires, ſçavoir; l'*Anne*, allant à Roterdam, chargé de 60849 *l.* de ſucre; — le S^t. *Sebaſtien*, allant à Bilbao avec 50000 *l.* de bled & d'autres marchandiſes; — le *Triton & la Syrene*, allants à Lisbonne, chargés de 4720 *l.* de bled, 283720 *l.* de ſeigle, & 2000 *l.* de farine & de ballotages; — & la *Louiſe Galere*, allant à Amſterdam chargé de 144, 316 *l.* de ſucre & de 713 *l.* de café.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt arrivé dans ce même Port le 21 Nov. les Nav. la *Nouvelle Eſpérance*, la *Patience*, & la *Jeune Cornelie de Koe*. Le premier venant de Bremen avec 22 balles de laine pour le Havre & pluſieurs autres marchandiſes pour Rouen; le ſecond parti d'Abo en Finlande, & deſtiné pour Cadix; le troiſiéme venant de Dantzick, chargé de planches, de bray & de goudron.

MANUFACTURE *royale de velours de coton à Sens.*

On eſt redevable à M^r. Trudaine de l'établiſſement de cette manufacture. Elle trouva dans ſon commencement des obſtacles qu'on regardait comme invincibles; mais le zele, l'émulation, un travail opiniâtre les firent entiérement diſparaître. On compte aujourd'hui dans cette manufacture cent trente métiers battans qui occupent un grand nombre d'Ouvriers de toutes eſpeces, ſoit pour l'épluchage, le cardage, le filage, ſoit pour d'autres opérations de cette nature. Sens n'eſt pas le ſeul endroit où l'on travaille; Buinon, Braye-ſur-Seine, Montereau Faut-Yonne, Fontainebleau, Auxerre, Provins & les Villages de Maillot, Gouain, Montigny, Champigny, Thorigny, &c, ont auſſi chacun une filature de coton qui dépend de la manufacture de Sens.

Meſſieurs Peltier & Compagnie, chargés de cette entrepriſe, font des velours pleins, velours cannelés, draps, moltons, couvertures de coton, futaines, bazins & toiles de coton à l'inſtar de celles de Troyes, des cotonades façon de Rouen de demi-aune, ſiamoiſes & autres petites étoffes pour divers uſages. Ces étoffes marquées de plombs accordés par le Roi, peuvent circuler dans tout le Royaume, & être envoyés à l'étranger ſans payer aucun droit d'entrée & de ſortie aux cinq groſſes Fermes & à la Douane. Pour avoir de ces étoffes, il faut s'adreſſer à MM. Peltier & compagnie, Négocians à Sens. Ces Meſſieurs ont à Paris un magazin

rue des Déchargeurs, à l'ancienne grande poſte.

SUITE *des Manufactures d'Oleron.*

MANUFACTURE *de bonnets, façon de Tunis, établie à Nay.*

Les ſieurs Joſeph & Arnaud Poey, couſins, ſont les Entrepreneurs de cette manufacture ; ils eſſayerent en 1744, de faire des bonnets façon de Tunis, & en 1745, ils obtinrent du Miniſtre & de M. l'Intendant, le privilége d'en fabriquer. On leur donna en 1746 la permiſſion de les envoyer au Levant, malgré l'oppoſition du Sr. Brunet, Entrepreneur d'une pareille fabrique à Marſeille. Enfin en Avril 1749, le Conſeil informé du ſuccès & de l'utilité de l'entrepriſe, accorda au Sr. Joſeph & Arnauld Poey, le titre de Manufacture royale, avec les priviléges qui y ſont attachés.

Pour la fabrication des bonnets, on emploie des laines de Ségovie & de *Soria Cavallero* en R. & F. du prix de 50 à 55 ß la livre.

Cet établiſſement eſt d'un grand avantage pour la Ville de Nay & pour les lieux circonvoiſins. Il fait vivre un grand nombre de familles par le travail qu'il procure. En 1752 il y avait déjà 550 perſonnes occupées aux différens ouvrages de fabrique ; en Avril de cette année 1765, on en comptait huit à neuf cents. Les ſieurs Poey aſſurent qu'il leur en coute 6000 ℔ par mois pour le payement des Ouvriers, ce qui forme un objet annuel de ſoixante & douze mille livres pour la main-d'œuvre.

En 1752, on a fabriqué avec cinq cent cinquante perſonnes, cinq mille douzaines de bonnets qui ont été envoyés au Levant, à raiſon, l'un dans l'autre, de 20 ℔ la douzaine, ce qui forme une conſommation de cent mille livres. Aujourd'hui on occupe au moins 300 Ouvriers de plus, ce qui doit former par proportion une augmentation de 54545 ℔.

Quoique la main d'œuvre paraiſſe former un objet conſidérable ; il faut cependant obſerver que les 6000 ℔ qu'on emploie par mois, ſont peu de choſe en comparaiſon & à proportion du produit ; puiſqu'en évaluant à 25 jours de travail chaque mois, les 850 Ouvriers occupés, ne retirent pas tout à fait par jour chacun 5 ß 9 ₰. le plus grand nombre des Ouvriers ſont des tricoteurs, & ils occupent de bonne heure leurs enfans à tricoter, ce qui augmente leurs revenus, & les met en état de ſe ſoutenir avec leur famille.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

CHANGES.

No. 1765.	*Jeud.* 28.	*Vend.* 29.	*Sam.* 30.
Amſterdam.	56	56	. . . .
Londres. .	31 ¾ . .	31 ¾ . .	. . . .
Hambourg.	176 ¾ . .	176 ¾ . .	. . . .
Madrid. .	15 4 . . .	15 4 . .	FESTE.
Cadix. . .	15 3 . . .	15 3 . .	. . . .
Livourne. .	96 ½ . .	96 ½ . .	. . . .
Lyon, St. .	au pair. .	au pair. .	. . . .

§ II.

NAVIRES *en armement.*

DU HAVRE, *le* 25 *Nov.* 1765.

Le Navire le *Creole*, de 160 tonneaux, Capitaine C. Duboſc, eſt en charge en ce Port & partira dans le courant de Décembre pour la Martinique. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes, s'adreſſeront à PARIS, à M. Dufay & Compagnie, Place du Chevalier du Guet ; à ROUEN, à MM. le Maſſif pere & fils, rue Mal-palu, & au HAVRE à MM. Veuve le Febvre & fils.

SOLUTION *de la queſtion inſérée dans la Gazette du Mardi* 5 *de Novembre* N°. 46. *par M. G. Avocat.*

Aucun des Aſſociés dans les carrieres dont il s'agit, n'a le droit d'y aller prendre les ardoiſes qui en proviennent, & encore moins de laiſſer pour le compte de la Société les ardoiſes qu'il a priſes à ſon propre compte. La raiſon en eſt ſenſible : c'eſt que tout ce qui eſt en ſociété, doit ſe vendre au profit de la ſociété, & que dans le cas contraire, celui des Aſſociés qui aurait le plus de correſ-

pondances & de débouchés, en profiterait ſeul, pendant que les autres verraient dépérir les ardoiſes qu'on leur aurait abandonnées pour leurs avances; & celui, qui dans l'eſpérance de trouver auſſi du débouché, en aurait fait tranſporter chez lui ou ailleurs pour ſon propre compte, pourrait nuire à ſa Société en lui abandonnant après coup cette marchandiſe qu'un autre Aſſocié aurait pu vendre.

Or, pour éviter ces inconvéniens qui en peuvent faire naître d'autres, ces Aſſociés doivent confier à celui d'entr'eux qui a le plus de correſpondance & d'intelligence, l'exploitation entiere de la carriere dont il s'agit, & la vente des ardoiſes qu'on en tire, afin qu'il les vende au profit de la Société. Tous les Aſſociés conviendront entr'eux d'un certain bénéfice pour celui qui aura la peine de faire cette exploitation, & ils adreſſeront à ce chef ceux qui leur demanderont des ardoiſes. Il n'y a ni prétexte ni poſſeſſion qui puiſſe autoriſer un uſage d'où il réſulte de grands abus; uſage entiérement contraire à l'objet d'une Société, qui eſt de rendre égal le bénéfice ou la perte qu'elle produit : c'eſt ce qui ſe pratique dans toutes les Sociétés relatives à des entrepriſes de mines, ou à quelques manufactures; mais ſi cette nouvelle regie, (qu'on devrait confier à Pierre, comme ayant ſeul la moitié vis-à-vis les trois autres) ſi cette régie, dis-je, entraine trop de difficultés, ſoit par l'impuiſſance des autres Aſſociés de contribuer à de nouvelles avances qu'il faudrait faire, ſoit pour leur obſtination à inſiſter ſur un uſage abuſif, Pierre n'a d'autre parti à prendre que de faire partager les carrieres, ſi cela eſt poſſible, ou de les faire liciter dans le cas contraire. Mais il faut d'abord avoir recours à des arbitres, avant que d'employer l'autorité d'aucun Tribunal ordinaire.

Nous donnerons la ſuite de la lettre de M. Baſſert à l'ordinaire prochain.

FINANCES.

§. I.

DESTRUCTION DES LOUPS.

C'Eſt avec un plaiſir infiniment ſenſible que nous rendons compte des dépenſes que la bienfaiſance paternelle du Roi & la vigilante attention du Miniſtere renouvellent preſque ſans ceſſe pour le bien de l'agriculture & de l'humanité. Telle eſt celle dont nous avons à parler aujourd'hui.

Le Gouvernement vient de faire imprimer à l'Imprimerie Royale, & va faire diſtribuer *gratis* dans toutes les Provinces un MÉMOIRE *ſur l'utilité & la maniere de détruire les loups dans le Royaume.*

Nous allons placer ici le préambule de ce Mémoire, & nous rendrons compte des méthodes qu'il indique, dans les Gazettes prochaines, à l'article de l'Agriculture.

» Le bien de l'humanité, de l'agric. & du
» com. ſe trouvant également intéreſſé à
» la deſtruction des loups dont l'eſpece
» trop multipliée dans le Royaume, cauſe depuis long-temps des ravages conſidérables dans pluſieurs Provinces, rien
» n'eſt plus eſſentiel que de s'occuper du
» ſoin de diminuer au moins le nombre
» de ces animaux, ſi l'on ne peut pas eſpérer de détruire entiérement leur eſpèce. C'eſt dans cette vue que le Gouvernement toujours attentif à ce qui
» peut contribuer à la ſûreté & à l'avantage des citoyens, permet aujourd'hui
» de rendre publiques trois méthodes qui
» ont été employées pour la deſtruction
» des loups avec le plus grand ſuccès.
» Indépendamment de la conſervation des
» habitans de la campagne, ſans ceſſe expoſés à la voracité de ces dangereux
» animaux, la connaiſſance & l'uſage des
» moyens propoſés par ce Mémoire, peut
» procurer encore de grands avantages
» à l'agriculture, par la facilité que les
» cultivateurs auront de multiplier les
» nourritures de beſtiaux : ce n'eſt que
» depuis l'époque de la deſtruction des
» loups, que les chevaux élevés en An-
» gleterre & dans l'Ardenne, ſont de-
» venus d'une eſpece auſſi ſupérieure;
» les jeunes poulains laiſſés à l'air pendant
» la nuit, *& ſur-tout à la roſée*, acquierent
» une vigueur & une force toute parti-
» culieres. Qui nous empêchera de par-
» tager alors avec l'Etranger cette bran-
» che de commerce? Celui des laines y
» gagnera auſſi beaucoup : les moutons,
» au lieu d'être reſſerrés dans des berge-

» ries ou dans des parcs étroits, où leur
» toiſon ne s'affine & ne blanchit que très-
» imparfaitement, paſſeront les nuits d'é-
» té dans des pâturages ſpacieux, comme
» en Angleterre & en Eſpagne. On ne
» finirait point ſi l'on entrait dans le
» détail de tous les avantages que peut
» procurer la deſtruction des loups en
» France : & ſi les Seigneurs de terres
» & autres Propriétaires ſe portent à em-
» ployer ces différentes méthodes avec
» les précautions néceſſaires, ſur-tout
» relativement au poiſon des appâts, la
» race des loups, ſi multipliée de nos jours
» & ſi redoutable aux hommes mêmes,
» ſera d'abord diminuée, & peut-être en-
» ſuite totalement détruite.

§. II.

LOTERIE.

Le ſecond tirage de la Loterie de la Compagnie des Indes, s'eſt fait le 29 de Novembre à l'Hôtel de la Compagnie, avec les formalités ordinaires. Le premier Lot de 120000 ℔ eſt échu au Numero 464; le ſecond Lot de 60000 ℔ au Numero 3642; & le troiſiéme de 40000 ℔ au Numero 6767.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Déc.
Gautier,	8e.	M.	4
Boutet de Monterey,	17e.	M.	4
Le Bas de Courmont,	18e.	P.	5
Rouſſeau,	26e.	L. p. t. l. v.	5
Carrelet,	31e.	L.	4

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1765.	*Du Jeudi 28.*	*Vendredi 29.*	*Samedi 30.*
Actions des Indes.	1360	1360. 1357 ½	
Emprunts de la Comp.	440	14	
Promeſſes à 5 p ℅			
Promeſſes à 4 p ℅	36		
Actions des Fermes.	995	995	
Lots de la 3e Loterie.		17	
		23	
		26	
Amortiſſement.		9	FESTE.
2 ß p ℔ du Dixiéme.		9	
Annuités.			
Coupons d'annuités.	81 ½	81 ½ 81	
Emprunt de 50 millions	14 ¾	15. 3. 2m	
Colonies, 1759.			
Canada.	32. 2m 34. 5m 34 ½ 10m	34. 5m 34 ½ 10m.	
Époques.			
Récépiſſé Nouette.		25 ½	
CONTRATS.			
3 p ℅ ſur les Cuirs.			
Bretagne.		12 ½	

Le reſte eſt ſans cours.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1765.

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont St. Michel, 1765

GAZETTE *DU COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1765. Du Samedi 22 Juin.

AGRICULTURE.

DE LONDRES, *le 7 Juin* 1765.

LE Port de Londres ayant été ouvert le 31 Mai pour l'importation du bled, on a enregiſtré le même jour à la douane 7 vaiſſeaux qui arrivoient chargés de cette denrée.

Le 5 Juin, le quarter de bled ne ſe payoit plus que 38 à 42 ſchellins; les autres denrées étoient toujours au même prix; le bon froment de Flandres a eu la préférence ſur celui de Hollande, qui eſt très-médiocre.

Les Lords du Conſeil & de la Seſſion, conjointement avec les Barons de l'Echiquier d'Ecoſſe, étant informés de la cherté du grain dans ce Pays, y ont ouvert le 29 Mai tous les Ports pour la libre importation de cette denrée.

DE ROQUEMAURE *en Languedoc*, *le* 8 *Juin* 1765.

La récolte des vers à ſoie auroit été beaucoup plus abondante, ſans les pluyes continuelles qui ont fait tort aux cocons; cependant elle eſt aſſez paſſable, & malgré que les cocons ne ſoient pas auſſi fournis que les années précédentes, ils ſe vendent néanmoins dans tout le voiſinage, 31 & 32 ß la ℔.

DE BESANÇON, *le* 12 *Juin* 1765.

Extrait d'une Lettre.

On vous a mandé, Monſieur, de cette Ville, ainſi que l'annonce votre feuille du premier de ce mois, » que les mûriers » blancs qu'on a plantés en différents en- » droits, promettoient beaucoup, enſorte » qu'on eſpere pouvoir élever dans la » ſuite des vers à ſoie.

On auroit dû auſſi vous informer qu'une perſonne de conſidération occupée depuis long-temps d'objets utiles, & jouiſſant de biens conſidérables en fonds de terre, s'eſt déjà diſtinguée par un eſſai de prairies artificielles, en ray-graſſ (*a*) & ſain-foin d'environ 150 arpents qui lui a parfaitement réuſſi. Dèſlors elle avoit un terrein d'environ 12 arpents plantés en vi-

(a) RAY-GRASS, *ou faux froment, cultivé en Angleterre pour former des prairies artificielles. Cette plante eſt des plus avantageuſes en ce qu'elle réuſſit également dans un terrein froid, humide, argilleux, ou dans un ſol ſec, aride, pierreux, ſablonneux; elle eſt de toutes les herbes celle qui reſiſte le mieux aux gelées & aux frimats. De plus cet herbage eſt celui de tous qui nourrit le mieux les moutons & les autres beſtiaux, ſoit qu'on le leur donne en verd à l'étable, ſoit en pâture ſur le pré, ſoit enfin en ſec pendant l'hiver. Le foin qui provient de la fénaiſon de cette plante devient un fourrage non-ſeulement très-ſalubre, mais délicieux pour les chevaux. Enfin cette plante a toutes ſortes d'avantages qui devroient nous engager à la cultiver; il y en a d'une autre ſorte encore qu'on nomme* RYE-GRASSE *ou fauſſe orge, plante nuiſible & dont l'épi reſſemble à celui de l'orge, & dont la tige & les feuilles deviennent dures, coriaces*, &c.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

gnes, qui étoit d'un foible rapport, ſoit en quantité, ſoit en qualité; cette perſonne s'eſt déterminée à faire arracher les ceps, qu'elle a remplacés par 2000 pieds de mûriers blancs âgés de ſix ans actuellement. Cette plantation par les ſoins qu'elle y a donnés, lui a fourni les feuilles néceſſaires à la nourriture des vers provenus par 17 onces de graine.

Elle a confié à deux Piedmontois le gouvernement de ces vers & la filature de l'organſin; les vers ont actuellement paſſé la 3e. mue ſans accident ni maladies quelconques; ils promettent une récolte des plus abondantes. Les perſonnes chargées du gouvernement de cet eſſai y participent pour une moitié, afin de les engager à y donner leurs ſoins. Elles eſperent, d'après leur calcul, que la matiere qu'elles pourront recueillir, montera à 120 ℔ de ſoie *poids de marc*, en évaluant chaque livre à 30 ♯ le propriétaire en retireroit pour ſa part 1800 ♯.

Le ſol de cette plantation en vignes, ne lui rendoit année commune, qu'environ 300 ♯; cette perſonne, à la vérité, a perdu pendant les 5 années qu'elle n'en a rien tiré, 1500 ♯; mais le produit d'une ſeule année, la ſixiéme la dédommagera du paſſé, & lui donnera dans la ſuite une augmentation de revenu de 1500 ♯.

On rendra après la récolte un compte plus exact des procédés qu'on a mis en pratique, ſoit pour la culture des mûriers, ſoit pour le gouvernement des vers.

De Nancy, *le* 10 *Juin* 1765.

Prix du froment dans cette Généralité.

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant le mois de Mai dernier, à *Nancy*, 11 ♯ 12 ß 5 ₰; — à *Luneville*, 11 ♯ 10 ß 9 ₰; — à *Bar*, 10 ♯ 7 ß; — à *St. Mihiel*, 9 ♯ 2 ß 3 ₰; — à *Etain*, 10 ♯ 18 ß 2 ₰; — à *Boulay*, 12 ♯ 7 ß 4 ₰; à *Pont-à-Mouſſon*, 11 ♯ 10 ß 6 ₰; à *Sarguemine*, 12 ♯ 11 ß 3 ₰; — à *Bitche*, 12 ♯ 11 ß 3 ₰; — à *St. Diez*, 12 ♯ 13 ß 8 ₰; — à *Remiremont*, 12 ♯ 4 ß 5 ₰; — à *Eſpinal*, 12 ♯ 14 ß 9 ₰; — à *Charmes*, 10 ♯ 7 ß 5 ₰; — à *Mirecourt*, 10 ♯ 17 ß 11 ₰; — à *Rouvroy*, 10 ♯ 14 ß 9 ₰; — à *Neufchâteau*, 9 ♯ 12 ß 2 ₰; — à *Vezeliſe*, 10 ♯ 12 ß 6 ℔.

De Lyon, *le* 9 *Juin* 1765.

Prix du froment dans cette Généralité.

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant le mois dernier, à *Lyon*, 15 ♯ 6 ß 3 ₰; à *St. Etienne*, 19 ♯ 9 ₰; — à *Montbriſon*, 15 ♯ 11 ß 4 ₰; — à *Rouanne*, 15 ♯; — à *Ville-Franche*, 16 ♯,

D'Alençon, *le* 12 *Juin* 1765.

Prix du froment dans cette Généralité.

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant le mois dernier, à *Alençon*, 11 ♯ 13 ß 1 ₰; — à *Mortagne*, 13 ♯ 9 ß 6 ₰; à *Verneuil*, 13 ♯ 12 ß; — à *Conches*, 16 ♯ 10 ß; — à *Bernay*, 14 ♯ 7 ß; — à *Lizieux*, 16 ♯ 2 ß; — à *Falaiſe*, 12 ♯ 16 ß; — à *Argentan*, 13 ♯ 10 ß; — à *Domfront*, 9 ♯ 18 ß 4 ₰.

De Caen, *le* 10 *Juin* 1765.

Prix du froment dans cette Généralité.

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant le mois dernier, à *Caen*, 14 ♯ 8 ß; — à *Bayeux*, 12 ♯ 6 ß 2 ₰; — à *St. Lo*, 15 ♯ 10 ß 2 ₰; — à *Carantan*, 11 ♯ 5 ß; — à *Valognes*, 13 ♯ 10 ß 8 ₰; à *Coutances*, 15 ♯ 17 ß 4 ₰; à *Avranches*, 11 ♯ 3 ß 4 ₰; — à *Vire*, 13 ♯ 7 ß; — à *Mortain*, 13 ♯ 4 ß.

De Honfleur, *le* 14 *Juin* 1765.

Si le prix du bled eſt ſans variation, c'eſt le peu de dommage qu'il a ſouffert malgré la ſéchereſſe qui regne depuis longtemps. Il n'en eſt pas de même des menus grains; ils dépériſſent tous les jours. Il n'a pas été poſſible de faire la ſemence du chanvre dans beaucoup d'endroits, les lins ſont manqués & brulés. Les herbes qui ſervent à la nourriture des beſtiaux, dont on fait un commerce conſidérable au Pays d'Auge, ſont entiérement déſſechées.

De Compiegne, *le* 16 *Juin* 1765.

L'ingratitude du ſol de ce Pays qui ne

produit que du bled de la ſeconde eſpece, vulgairement appellé *bled moiſon*, décourage les Laboureurs. Ils pourroient à la vérité fertiliſer quelques bonnes terres qui s'y trouvent; mais, ſoit par attachement à l'ancien uſage, ſoit par crainte du gibier qui détruit tout, ils n'en font rien, & craignent de riſquer les frais néceſſaires pour augmenter le produit de leurs terres.

COMMERCE.

DE RATISBONNE, *le* 20 *Mai* 1765.

IL eſt arrivé de Ulm, en cette Ville, cent ſoixante familles du cercle de Suabe & du Palatinat, compoſées de 700 perſonnes, hommes, femmes & enfants, ſous la conduite d'un Commiſſaire Ruſſe. Elles vont à Anhalt Zerbſt, & de-là à Lubeck, où elles s'embarqueront pour quelques endroits de la Ruſſie. L'on compte en former une Colonie.

DE HAMBOURG, *le* 20 *Mai* 1765.

Les Commiſſaires de Ruſſie voyant par les derniers Edits rendus à Berlin & à Warſovie, que les Juifs étoient privés de certaines branches lucratives de commerce dans les poſſeſſions de la Pologne & de la Pruſſe, les ont ſollicités à ſe rendre à Altena & dans les Ports de mer les plus proches, & de s'y embarquer pour Petersbourg. On leur promet tous les ſecours néceſſaires pour s'y établir, & pour y faire le commerce ſous les auſpices de S. M. Impériale.

DE BERLIN, *le* 21 *Mai* 1765.

Le Roi de Pruſſe a affermé le revenu du tabac importé dans ſes poſſeſſions, à un François, pour le prix de cinq tonnes d'or ou 50, 000 ℔ ſterl.

S. M. a accordé au ſieur *Philippe Clement*, Négociant, la permiſſion d'établir une Compagnie pour faire le commerce du Levant, de la Turquie, &c. Les fonds pour cette ſociété ſont de 400 actions de deux cent cinquante rixdalles chacune, ce qui fait un million de rixdalles. Cet établiſſement eſt ſi généralement goûté, que la ſouſcription eſt déja preſque remplie.

DE LONDRES, *le* 7 *Juin* 1765.

La *Ste. Trinité*, grand vaiſſeau Eſpagnol pris à Manille, & qui a été vendu il y a quelque temps 3000 ℔ ſterl. vient d'être amarré à Lon-Reach. Il avoit échoué deux fois ſur des bancs de ſable: il eſt principalement conſtruit de bois de mahogany & de cedre. Son Port eſt d'environ 2000 tonneaux.

Vendredi dernier 31 Mai, le Capitaine du vaiſſeau l'*Amitié*, invita les contre-Maîtres & les Matelots de ce vaiſſeau, à un repas. Il le fit en reconnoiſſance du zele avec lequel ils l'avoient aidé à ſauver d'un très-grand danger le vaiſſeau de regiſtre Eſpagnol appellé *Notre-Dame des douleurs* qui avoit perdu ſon gouvernail, & à le conduire heureuſement à Vigo par le ſecours d'une nouvelle machine de ſon invention, avec laquelle ce vaiſſeau a fait 500 lieues en 18 jours. Il a donné 20 guinées à ſon premier contre-Maître, 10 au ſecond, & 5 à chacun de ſes Matelots; généroſité qui fait honneur à ce Capitaine.

Extrait d'une lettre de Cadix, du 17 *Mai.*

Quant à la commiſſion que vous m'avez donnée de vous envoyer des marchandiſes des Indes occidentales, je vous apprendrai que la ſaettie le *St. Joſeph*, Capitaine *Font*, revint le 14 de la Vera-Cruz, & apporta 15 barils de cochenille qu'il vendit à V*** 96 ducats. Un Courtier m'a aſſuré qu'il avoit commiſſion de la maiſon de V*** d'offrir à l'arrivée du *Dragon*, pour toute la quantité de cochenille que ce vaiſſeau apporteroit, 10 pour cent d'arrhes, un tiers du prix en recevant la marchandiſe, un autre tiers dans ſix mois, & le reſte dans un an; ce qui doit vous faire croire que la maiſon de V*** eſt déterminée à étendre ſes ſpéculations, d'autant plus qu'elle ne manque pour ſes vues ni de capacité, ni d'argent, non plus que d'amis qui ont du crédit. Pour moi je ſuis dans la ferme perſuaſion que cette maiſon ſe ſoutiendra. Le *Dragon* arrivera

ici ſur la fin de Juillet, & la cochenille ſera délivrée en Septembre. Le jalap a été vendu 48 à 57 ducats. Il n'en reſte plus.

On écrit de la nouvelle York qu'en conſéquence de quelques dépêches qui y ſont arrivées d'Angleterre, les Gouverneurs de l'Amérique travaillent à lever différents obſtacles qui traverſoient, depuis près de deux ans, le commerce des Colonies.

On a reçu commiſſion cette ſemaine pour engager pluſieurs Tanneurs & Corroyeurs à paſſer dans la Caroline méridionale.

Des lettres de *Charles Town*, dans cette Province, nous apprennent que dans le nombre des François neutres qui ſe ſont établis l'Eté dernier à *Longcanes*, 78 avoient depuis leur arrivée, épouſé des filles nées dans le Pays, & que 55 avoient déja des enfants; deſorte que cette nouvelle Colonie ſera, ſelon toute apparence, prodigieuſement peuplée dans quelques années d'ici.

On écrit de St. Auguſtin, que l'on eſpere tirer de la grande quantité d'arbuſtes du Mexique, appellés la *poire d'épine*, qui croît dans différentes parties de la Floride orientale, de la cochenille auſſi bonne que celle de la Vera Crux.

Un Maitre d'Hôtel d'un Miniſtre étranger a acheté le 6 Juin 5 ſchellins la ℔ une belle tortue des Indes orientales, peſant deux cent livres & un quart.

De Bayonne, *le* 8 *Juin* 1765.

Le prix des ſucres n'a point varié; le cacao des Caraques vaut 30 ß la ℔; celui de Maragnan, 16 ß; le poivre ſe vend 29 ß 6 d. la ℔; la canelle, 13 ℔ 10 ß, & le café du Cap 13 ß.

Le vaiſſeau l'*Harmonie*, Capitaine *Caulonque*, venant de la Martinique, eſt entré dans ce Port chargé, pour le compte de divers particuliers, de 277 barriques de ſucre; de 123 futailles & demie, 12 tierçons, 5 quarts & 65 ſacs de café; de 275 ſacs de cacao.

L'on apprend auſſi que le navire le *Souffleur*, Capitaine *Belamy*, arrivant de Lisbonne, vient d'entrer avec une cargaiſon de 30 caiſſes de ſucre & 600 cuirs en poil.

Ce navire eſt le même que monta le Capitaine *Dordoy* pour aller à Lisbonne, & qu'il abandonna par la crainte qu'il eut des Saletins.

De l'Orient *le* 12 *Juin* 1765.

Le navire la *Bénédiction*, de 150 tonneaux, venant de Newcaſtle, vient d'entrer dans ce Port, avec un chargement de 324 ſaumons de plomb & 64 chaldres de charbon de terre.

De Rochefort, *le* 10 *Juin* 1765.

Arrivée de marchandiſes dans ce Port pendant le mois de Mai.

De Guinée, 5510 ℔ de cire jaune; — 275 ℔ de dents d'élephant; — 113 ℔ de coton en graine.

D'Hollande, 8940 ℔ d'acier; — 1 enclume de fer peſant 320 ℔; 430 ℔ d'amidon; — 435 ℔ d'arſenic; — 48 tonneaux & 3 barriques de bierre; — 2470 ℔ de blanc de céruſe; — 525 ℔ de bois de campêche; — 3315 ℔ de clous de fer; 588 ℔ de chaudieres de cuivre pour l'eau-de-vie; — 3200 ℔ de contre-cœurs de cheminées; 21 ℔ de crics moyens; — 525 ℔ de couperoſe; — 12 ℔ de fleches marines; — 575 ℔ de fer en tôle; — 5750 ℔ de fer en verge; — 17, 060 ℔ de fer en feuillard; — 220 ℔ de fleaux de fer; 2 barils de fer blanc ſimple; — 1 fontaine de fer blanc; — 177 ℔ de moulins à café; 400 ℔ de merceries; — 1737 ℔ de mine de plomb; — 2 rames de papier à lettre; 26 groſſes de pipes à fumer; — 1000 ℔ de poëles à frire; 3870 ℔ de clincaillerie de fer.

Il eſt ſorti pendant le même mois les marchandiſes détaillées ci-après, ſavoir;

Pour Breme, 21 barriques, 24 veltes d'eau-de-vie; — 19, 541 ℔ de ſirop mélaſſe.

Pour l'Irlande, 36 paires de bas de ſoie à page; — 30 paires de mitaines de ſoie; — 100 ℔ de merceries; — 1013 barriques, 10 veltes & demie d'eau-de-vie; — 3 tonneaux de vin de Saintonge; 10 tonneaux de toile de Cambray en de-

mi-piéce ; — 800 douzaines de peaux de mouton paſſées en blanc; — 900 rames de papier commun.

Pour GIBRALTAR ; 57 barriques, 9 veltes & demie d'eau-de-vie ; — 3 tonneaux, 3 quarts de noix ; — 35 tonneaux de vin de Saintonge.

Pour l'ESPAGNE, 98, 200 ℔ de bled froment ; 51, 654 ℔ de bled maïs ; — 3524 ℔ d'haricots.

Pour la HOLLANDE, 440 ℔ de café.

Pour l'AMÉRIQUE, 340 ℔ de beurre d'Irlande ; — 10 milliers de bouchons de liége ; 6 barils de bœuf d'Irlande ; — pour la valeur de 1464 ℔ de drogueries ; — 240 ℔ d'huile d'olive ; — 131 bouteilles de liqueurs de Ville ; 6 tonneaux de vin de Bordeaux ; — 2 tonneaux de vin de Saintonge ; 110 bouteilles de vin d'Eſpagne ; — 5 paniers de verre à vitres ; 200 ℔ de fil à voile.

DE LA HOGUE, *le 6 Juin 1765.*

Le ſeul commerce qui ſe fait dans l'étendue de cette Amirauté, conſiſte uniquement dans la pêche. Il y a environ 40 à 50 bateaux qui vont en Bretagne à celle du maquereau. On le ſale & on va ordinairement le vendre à Dieppe. Tous les bateaux partent vers le quinze Mai pour aller faire cette pêche, & en reviennent vers la mi-Juillet. Dès qu'ils ſont de retour on les fait radouber ; dans les premiers jours de Septembre ils commencent à faire la pêche des huitres ſur les parages de Granville & de Cancalle ; après les avoir miſes quelque temps dans des parcs ou enclos faits pour cet uſage, afin que ces huitres ſe purifient & ſe dégorgent, ils les portent à Rouen & à Paris.

Il y a encore dix à douze petits Pêcheurs qui font annuellement la pêche du poiſſon frais, ils partent & reviennent d'une marée à l'autre, & vendent leur pêche aux Marchands chaſſe-marées.

On a armé cette année, pour la premiere fois, un navire de 100 tonneaux ou environ, deſtiné à la pêche de la morue ſur le banc de Terre-Neuve, où il eſt allé.

Ce Navire n'eſt pas encore ſur le point d'en revenir, étant ſorti un peu tard. M. le *Prieur*, notable Bourgeois d'ici, en eſt le principal propriétaire.

La nuit du 30 au 31 Mai dernier, le petit navire la *Marguerite*, de 50 tonneaux, ou environ, venant de l'Iſle d'*Oueſſant*, commandé par le Capitaine *Berthelé*, a échoué par la violence de la tempête, à 2 lieues au Sud de la Hogue. Le Capitaine & l'équipage ſe ſont ſauvés. La cargaiſon qui conſiſtoit en ſel gris pour Marennes, a été fondue par les vagues qui rouloient ſans ceſſe deſſus ; on a fait haler ce navire, & on l'a fait rentrer dans ce Port pour le radouber.

DE CHARENTE, *le 10 Juin 1765.*

Il eſt ſorti pendant le mois de Mai dernier, pour l'Etranger, par le principal Bureau de Charente, les marchandiſes ſuivantes.

SAVOIR :

Pour le NORD, 1281 barriques, 5 veltes d'eau-de-vie & 171 barriques de vin de Cognac ; — 13 barriques de vin de S. Jean & 8 boiſſeaux de noix.

Pour l'ANGLETERRE, 108 barriques, 8 veltes d'eau-de-vie, & 12 barriques de vin de Cognac ; — 2911 rames de papier.

DE GRANVILLE, *le 11 Juin 1765.*

On n'a point encore de nouvelles des bâtiments partis cette année de ce Port pour la pêche de la morue dans les mers de l'Amérique ; ce commerce ſi précieux attend du Miniſtere des encouragemens qui lui ſont promis, ce qui en hâteroit le rétabliſſement.

En 1763, il fut armé ici 32 bâtiments pour le banc de Terre-Neuve & 11 pour la pêche aux côtes de l'Iſle de Terre-Neuve. Ces 43 bâtiments étoient montés de 1386 hommes d'équipage.

En 1764, il fut armé 31 bâtiments pour la pêche du banc, & 28 pour la pêche aux côtes de Terre-Neuve. Ces cinquante-neuf bâtiments étoient montés de 2211 hommes d'équipage.

Cette année il eſt parti 67 bâtiments dont 35 pour le banc & 32 pour Terre-Neuve ; le nombre des hommes d'équipage eſt de 2899.

Il ſe conſtruit actuellement 17 bâtiments pour cette pêche, enſorte que nous

y en aurons en 1766 quatre-vingt-quatre, & que nous y entretiendrons environ 4000 Matelots.

Le progrès eſt ſenſible, & cette pêche mérite l'encouragement qu'on lui fait eſpérer.

Cet objet de commerce eſt très-précieux, en ce qu'il eſt l'école où ſe forme une pepiniere d'excellents Matelots, par le long ſéjour qu'ils font en mer. Tout climat froid eſt ſalubre par conſéquent, puiſque ces Matelots s'y portent ſi bien, & ſi long-temps; au lieu que les voyages aux Iſles & en Guinée coutent la vie à un grand nombre.

DU HAVRE, *le* 15 *Juin* 1765.

Il eſt entré ici le 13 Juin, le navire la *Providence*, Capitaine *Morel*; & l'*Elizabeth-Marie*, Capitaine *Boulard*, venant tous deux de St. Marc, avec une cargaiſon de ſucre, de café, de coton & d'indigo.

Le navire les *Deux Freres*, Capitaine *Douves*, & la *Marie Galere*, Capitaine *Arydewit*, venant du Port Maurice avec des huiles. Le Capitaine de ce dernier navire a rencontré le 30 Avril dernier, par la latitude de Lisbonne, un bâtiment Saletin de 30 canons & de 200 hommes d'équipage, qui lui a enlevé une partie de ſes vivres.

Il eſt auſſi entré dans ce Port le 14 Juin, le navire le *Marquis de Puiſſegur*, Capitaine *Deſtrais*, venant du Cap, le navire la *Rencontre*, Capitaine *Mainvieille*, venant de la Guadaloupe; & le navire l'*Amphitrite*, Capitaine *Prevôt*, venant de la Martinique, tous trois chargés de ſucre, de café, d'indigo & de coton.

DE ROUEN, *le* 20 *Juin* 1765.

Le navire la SIRENNE, de Rouen, fin voilier, du Port de 120 tonneaux ou environ, armé de 4 canons & autres menues armes, 10 hommes d'équipage, commandé par le Capitaine J. B. BOUTARD, du Havre, eſt en charge au Port de Rouen pour aller en droiture à LISBONNE, & partira inceſſamment. Ceux qui voudront y paſſer ou charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront à Rouen, à MM. CHARLES BOURNISIEN & fils, Négociants, audit Capitaine en ſon bord, ou au ſieur *Leboulanger*, ſon Courtier.

QUESTION *ſur laquelle on prie MM. les Négociants de donner leur avis.*

A LYON, *le* 30 *Sept.* 1764 *P. L.* 1000 ℔.

Monſieur, au 10 Janvier prochain, payez par cette lettre de change à l'ordre de M. *Primus*, mille livres valeur reçue comptant dudit ſieur, & que je vous paſſerai en compte, ſans autre avis de, *ſigné* SECUNDUS, accepté TERTIUS.

A M. TERTIUS, rue St. Denis, au coin de celle aux ours, à l'image St. Pierre.

Tertius ſoutient que le mot de Paris n'étant pas dans l'adreſſe, le titre eſt vicieux, & ne peut être conſidéré comme lettre de change; il ajoute que le mot de *Paris* eſt abſolument néceſſaire pour donner au titre la forme & le caractere de la lettre de change; qu'il eſt de l'eſſence des lettres de change qu'elles ſoient tirées d'une place ſur une autre place, & que la réſidence de celui ſur qui la lettre eſt tirée ſoit exprimée dans l'adreſſe; que ſans cela il eſt impoſſible de reconnoître qu'il y a eu remiſe de place en place; que le nom de la rue ne ſuffit pas, qu'il faut encore la dénomination de la Ville où elle eſt ſituée, & que toutes ces formalités ne ſe rencontrant pas dans le titre dont il eſt queſtion, il s'enſuit que ce n'eſt qu'un mandat, & que n'étant ni Marchand, ni Négociant, ce mandat ne peut le rendre ſuſceptible de la contrainte par corps, ni juſticiable de la Juriſdiction Conſulaire.

Le Porteur ſoutient au contraire que le défaut d'énonciation du mot *Paris*, dans l'adreſſe, n'a pu vicier ſon titre. Que ce titre a tous les caracteres d'une lettre de change. Que *Tertius*, par ſon acceptation, a reconnu que c'étoit lui qui y étoit dénommé, & qu'il demeuroit rue St. Denis; qu'ainſi le vœu de la Loi du commerce, quant à la remiſe de place en place, eſt rempli; qu'il n'eſt pas néceſſaire d'exprimer nommément la Ville ſur laquelle la lettre eſt tirée, qu'il ſuffit que l'on reconnoiſſe par une énonciation de rue ou d'Hôtel, le nom de cette Ville, & que le débiteur l'approuve par ſon acceptation, pour donner à la lettre de change les caracteres qui la conſtituent.

FINANCES.

DE COPENHAGUE, *le premier Juin* 1765.

Prix des actions.

ACtions de la banque, . 700 à 712
D°. de la Comp. des Indes, . . 1650
D°. de la Comp. des Assurances, 203.
D°. de la C. Gle. de com. . 396, à 414.

Cours des changes.

Sur Hambourg, ... 21 ½ 20 ½
Sur Amsterdam, ... 16 ½
Sur Londres, . 5 *rixd.* 18 ß p^r. ℔ *sterl.*

DE LONDRES, *le 7 Juin* 1765.

On nous avoit écrit d'Hollande que les fonds de la Compagnie des Indes orientales y ont baissé d'environ 7 pour cent. Cet article est cependant contredit par des nouvelles postérieures.

COURS *des Effets publics à Londres, le Mardi* 11 *Juin.*

Actions de la banque . . 128
De la Com. des Indes or. 156 ½
Anc. An. de la M. du Sud. 86
Ann. réduites à 3 p°/°. . . 86 ½ à ⅝
D°. à 3 p°/° consolidées . 88 ¼
Annuités à 4 p°/° de 1763, 97 ⅝ à ¾
Billets de la Mar. à 4 p°/° . . 98 ¼ à ⅜
Billets de lotterie . . . . 11 ℔ 13 ß d.

CHANGES *dudit jour.*

Amsterdam, 2 usances ½. . 36 4
D°. à 2 us. 36 3
D°. à vue 36
Hambourg, 2 usances ½ . 34 8
Paris . . . . . 31 ⅛ à ¼
D°. à 2 usances. . . . 30 ¼ à ⅜
Cadix. 30
Livourne . . . . . 50 ⅝
Lisbonne . . . . . 5 ß 5 d.

DE LILLE, *le* 13 *Juin* 1765.

L'office de Procureur du Roi & de Conseiller au Bureau des Finances & Domaines de *Flandres*, *Haynaut* & *Artois*, est vacant par le décès de *M. Vanderlinde.*

DE PARIS, *le* 21 *Juin* 1765.

OFFICES *vacants aux parties casuelles.*

GÉNÉRALITÉ D'ALENÇON.

L'Office de Gouverneur d'Orbec, taxé à 4000 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la meme Ville, taxé à 2400 ℔.

L'Office de Gouverneur de Belesme, taxé à 3000 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la meme Ville, taxé à 1800 ℔.

L'Office de Gouverneur de Beaumont-le Roger, taxé à 2000 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la meme Ville, taxé à 1200 ℔.

Paiemens des rentes sur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain payement de Juin & de Juillet.
Garnier,	9^e.	L.	25
Marsollier,	14^e.	Toutes lettres.	25
Detourniere,	15^e.	M.	25
Bonnet fils,	20^e.	Toutes lettres.	2 Jl.
Maigret,	21^e.	L.	2
Berthe,	24^e.	Toutes lettres.	1
Hurel,	28^e.	M.	2
Billard,	32^e.	perp. L. viag. Toutes lettres	1
Bonnet,	38^e.	M.	1
Alissan,	39^e.	tont. O perp. M	1
Desays,	42^e.	Toutes lettres sans appel.	2
Molliere,	51^e.	M.	1
Philippe,	52^e.	M.	2
Thevenin,	54^e.	M.	1
Masson,	59^e.	L.	1

NOTA. *Dans la Gazette du* 18 *Juin dernier, on a donné l'exportation des bleds de France, & l'importation de ceux de l'Etranger dans ce Royaume. On prie de n'y avoir aucun égard, attendu que les calculs ne sont point exacts. On en donnera l'errata.*

AVIS.

On trouvera à l'Hôtel d'Aligre, rue St. Honoré, près la Croix du Trahoir, dans les sales de l'ancien Grand-Conseil, le dépôt d'une nouvelle manufacture de toutes sortes d'étoffes peintes d'un nouveau goût, à l'instar des plus beaux pekins, sur taffetas, satins, mousselines des Indes, &c. pour robes de femmes & pour meubles.

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1765.	*Du Lundi 17.*	*Mardi 18.*	*Mercredi 19.*	*Jeudi 20.*
Actions des Indes.	an.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	1re. ap. . . 1195	1197½	1200	1200 . . . . .
	2e. ap. . . 1395	. . . . .	1400	1400 . . . . .
Emprunts de la Comp.	444	444	. . . . .	. . . . .
Promesses à 5 p ℅ . .	11	12	12. 11. 600 . .	. . . . .
Promesses à 4 p ℅ . .	35½	36	. . . . .	35½ . . . .
Actions des Fermes.	997½	1000	1000	1000 . . . .
Lots de la 3e Loterie.	5e 6e 16. 10e. 16½	5e. 6e. 16 . . .	. . . . .	. . . . .
	12e. 22 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Amortissement. . .	. . . . .	8. 8m. . . .	. . . . .	. . . . .
2 ß p # du Dixiéme.	. . . . .	7¼	. . . . .	7¼ . . . .
Annuités. . . .	442	441	441	440 . . . .
Coupons d'annuités.	88½ 90. 1760 .	88½	88. 90. 1760 .	88 . . . .
Emprunt de 50 millions	14¾ 15. 15¼ 5m.	15. 15¼ 5m. .	14¾ 15¼ 5m. .	14¾ 15. 3m 15¼ 5m
Colonies, 1759. . .	16	16	. . . . .	16½ . . . .
Canada.	34½	34. 34½ 5m. .	34. 35½ 10m. .	33½ . . . .
Époques.	10e. 16. . . .	11e. 16 . . .	6e. 7e. 11 10e. 16 .	12e. 16. . . .
CONTRATS.				
Sur la Ville. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 4 p ℅.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
3 p ℅ sur les Cuirs. .	50½	50½	51	. . . . .
2 p ℅ sur les Postes.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Bretagne. . . .	10	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Languedoc. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Bourgogne. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Sur le Clergé. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Tailles. Glité de Paris.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Tailles. de Province.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
CHANGES.				
Amsterdam. . . .	56 ¾	56 ⅜ . . .	56 ⅜ . . .	56 ⅜ . . .
Londres.	31 7/16 . . .	31 5/16 . . .	31 5/16 au ¼ . .	31 5/16 au ¼ . .
Hambourg. . . .	178 ¾	178 ½ . . .	178 ½ au ¼ . .	178 ½ au ¼ . .
Madrid.	15 5 . .	15 5 . .	15 5 . . .	15 5 . . .
Cadix.	15 1 6 . .	15 1 6 . .	15 1 6 . .	15 1 6 . .
Livourne. . . .	97	97 . . .	97 . . .	97 . . .
Lyon, *Pâques*. . .	¼ Ben. . .	¼ Ben. . .	¼ Ben. . .	¼ Ben. . .

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par semaine, le Mardi & le Samedi : & le Journal le 15 de chaque mois : on y trouve gratis tous les Avis relatifs aux différents objets qu'ils traitent. L'abonnement pour la Gazette seule est de 24 ℔, pour le Journal seul, de 18 ℔ par année qui se payent d'avance. Il faut s'adresser pour le tout au sieur DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnements & des ports de lettres. Les personnes qui souscrivront pour la Gazette & pour le Supplément ou Journal, ne payeront que 36 ℔ par an. On reçoit ces différents écrits périodiques francs de port dans tout le Royaume.*

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

N°. 6 4 l

GAZETTE DU *COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1765. Du Mardi 18 Juin.

AGRICULTURE.

DE TURIN, *le* 1^er^. *Juin* 1765.

ON apprend que la récolte des vers à ſoie ne répondra pas aux eſpérances qu'elle donnoit, par les pluies continuelles qui ſont tombées dans le Piémont, & qui ont dérangé la montée de ces vers ; cette récolte, en Eſpagne, ſe trouvant décidée eſt très abondante.

De TOULOUSE, *le* 1^er^. *Juin* 1765.

On mande de cette Ville que les vers à ſoie y ont très bien réuſſi l'année derniere. La grande quantité de ces vers a fait augmenter les tirages, qui, juſqu'alors, n'avoient été qu'à un ou deux. Ce ſuccès excitera ſans doute l'émulation pour le plantage des mûriers.

Le froid & les pluies continuelles du Printemps, font craindre que la récolte des cocons ne ſoit pas auſſi conſidérable cette année que la derniere : cependant on eſpere beaucoup des ſoins de ceux qui élevent ces vers à ſoie ; il y en a pluſieurs familles nombreuſes, & en bon état.

DE GRENOBLE, *le* 8 *Juin* 1765.

Les vers à ſoie ont beaucoup ſouffert ici ; les pluies ayant été trop fréquentes ; cette récolte ne ſera pas auſſi abondante qu'on avoit lieu de s'y attendre : le prix des cocons, ſans être bien fixé, commence à s'établir à 30 ß la ℔ : la récolte des vers à ſoie en Provence & en Languedoc eſt très-bonne ; les cocons de ces Provinces valent 28 à 32 ß, à proportion des lieux où le poids eſt plus ou moins fort, & la qualité des cocons, meilleure. Ces cocons, d'après leur valeur ordinaire, ſont à un prix fort haut.

La récolte des grains, fruits & fourrages de cette Province, donne de belles eſpérances.

DE BRIVES EN LIMOUSIN, *le* 8 *Juin* 1765.

Extrait du Mémoire lu dans le Bureau d'Agriculture de Brives.

On apprend que M. *Treilhard*, Membre du Bureau d'Agriculture de cette Ville, propoſa aux Agriculteurs de la Paroiſſe de Malemort, de donner au mois de Septembre 1762, un louis d'or à celui ou à ceux de cette Paroiſſe qui auroient le mieux préparé les terres à recevoir les ſemences. Ce Citoyen a cherché les moyens d'établir enſuite pour chaque année, un prix que l'on adjuge à ceux qui l'ont mérité, ſur le témoignage de quatre Experts en agriculture, reconnus pour gens de probité.

Cette louable action a fait naître à MM. *Sélébran*, l'idée de faire un mémoire pour l'établiſſement d'un prix dans chaque Paroiſſe en faveur des Agriculteurs. En voici le plan.

1°. On y fait voir les avantages de ce prix ; 2°. Les moyens de l'établir ; 3°. Les précautions à prendre pour l'adjuger avec équité.

On a ſenti dans les différentes Académies, les avantages d'établir des prix pour

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ceux qui réuſſiroient le mieux dans les différents Arts; juſqu'ici on ne s'étoit pas aviſé d'accorder le même encouragement à ceux qui réuſſiſſent le mieux dans l'agriculture, le premier de tous les Arts.

Pluſieurs Académies, à la vérité, propoſent des ſujets à traiter, relatifs à l'agriculture; & par là elles trouvent de belles théories, forment de grands Cultivateurs ſpéculatifs; mais dans le fonds, nos Payſans chargés du détail des travaux champêtres, n'en ſont pas mieux inſtruits, n'en operent pas plus méthodiquement, n'en travaillent point davantage.

C'eſt cependant l'inſtruction; c'eſt la pratique bien entendue de diverſes méthodes ſortables aux divers climats, c'eſt l'augmentation du travail qu'on doit ſe propoſer; & l'appas des récompenſes offertes aux Agriculteurs, eſt le moyen le plus efficace d'atteindre à ce but.

Les moyens d'établir le prix qui produiroit ces avantages, ſe réduiſent à 3; le premier ſeroit une exemption d'impôts & de corvées pour ceux qui auroient le mieux travaillé; le ſecond pourroit être une diſtribution de nouvelles ruches à miel, de nouveaux outils propres au travail de la terre, de différentes ſemences étrangeres; le troiſiéme pourroit ſe trouver dans un accord bien concerté entre les Seigneurs, les Décimateurs & les Principaux de chaque Paroiſſe pour former un prix en argent.

Enfin, les précautions qu'il faut prendre pour adjuger ce prix avec équité, ſont bien faciles & bien ſimples. On choiſit pour Juges, peu de jours avant la diſtribution, quatre Payſans Experts en travaux ruſtiques. Il faut, pour éviter tout ſoupçon de partialité ou de cabale, que ces Payſans ne ſoient point de la Paroiſſe où ils adjugeront le prix; ou s'ils en ſont, qu'ils renoncent généreuſement à la prétention qu'ils pourroient avoir à ce prix.

De Lille, *le* 8 *Juin* 1765.

Prix des grains dans cette Généralité.

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant la derniere quinzaine du mois de Mai, à *Lille*, 17 ℔ 3 ß 10 ₰; à *Douay*, 14 ℔ 19 ß; — à *Dunkerque*, 20 ℔; à *Bergues*, 18 ℔ 11 ß 11 ₰; — à *Gravelines*, 16 ℔ 12 ß 3 ₰; — à *Caſſel*, 16 ℔ 16 ß; — à Bailleul, 18 ℔ 11 ß 11 ₰; à *Arras*, 15 ℔ 8 ß 1 ₰; — à *S. Omer*, 17 ℔ 8 ß 9 ₰; — à *Aire*, 15 ℔; — à *Bethune*, 17 ℔ 4 ß 9 ₰; à *Bapaume*, 14 ℔ 4 ß 2 ₰; — à *Heſdin*, 15 ℔ 3 ß 2 ₰; — à *S. Pol*, 12 ℔; — à *S. Venant*, 18 ℔ 16 ß.

De Beauvais, *le 7. Juin* 1765.

Prix des grains pendant le mois de Mai.

Prix de la Mine.				*Prix du ſp. meſure de Paris.*		
Froment,	2 ℔ 17	ß	₰	14 ℔ 5	ß	₰
Moiſon, (*a*)	2 9		4	12 6		8
Meteil, (*b*)	2 5		6	11 7		6
Petit bled	2 1			10 5		
Seigle,	1 14			8 10		
Orge,	1 14			6 16		
Avoine,	1 17			12 6		8

N. B. *La mine à bled de Beauvais contient* 32 *pintes de Paris, les* 5 *mines font le ſeptier de Paris;— la mine de ſeigle* idem; *la mine d'orge eſt de* 40 *pintes*, 4 *mines font le ſeptier à bled de Paris; — la mine d'avoine eſt de* 48 *pintes*; 20 *mines font* 3 *ſeptiers d'avoine de Paris.*

De Versailles, *le* 13 *Juin* 1765.

Conſidérations ſur la nouvelle méthode de cultiver la vigne dans tout le Royaume.

S'il eſt de la prudence, dit l'Auteur de ces conſidérations, de ne point admettre des nouveautés ſans les bien connoître, il eſt de la prudence, & même auſſi de l'équité, de ne les point rejetter ſans les avoir examinées. . . . Cependant les uns jugent ſans examen ou ſans connoiſſance; les autres ſe décident d'après les impreſſions du préjugé, ou bien ne conſultent que la partialité.

Quoiqu'il n'y ait point, ſelon l'Auteur, de meilleure méthode que celle de mettre dans les vignobles les ceps à qua-

(*a*) *Bled moiſon*, $\frac{2}{3}$ *bled* $\frac{1}{3}$ *ſeigle.*
(*b*) *Bled méteil*, $\frac{1}{2}$ *bled* & $\frac{1}{2}$ *ſeigle.*

§. II.

AVIS.

Les revenus de la Manſe Abbatiale de Corneville, Dioceſe de Rouen, conſiſtans en Fermes, Dîmes, Moulins, Prés, Pêche, Rentes, Droits Seigneuriaux, Cens & autres biens, ſont à affermer pour 3, 6 ou neuf années, à commencer le 1er. Janvier 1766.

On recevra les encheres à Rouen, en la maiſon de M. Lebreton, Notaire, rue Neuve St. Lo, préſence de M. le Procureur du Roi, le 22 Nov. préſent mois, & l'adjudication définitive s'en fera au jour qui ſera indiqué, à Paris en l'Hôtel de M. l'Evêque d'Orléans, rue de Louis-le-Grand. Les conditions de ladite ferme ſeront communiquées, à Paris chez M. *Marchal-de-Sainſcy*, Direct. Gén. des Economats rue des Foſſés Montmartre, & à Rouen, chez les ſieurs *Laloyer & Hortelonp*, Directeurs des Economats du Dioceſe, rue de la Vicomté.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Nov.
Sauvage,	10e.	M.	21
Deſpeigne,	13e.	J.	21
Boutet de Mon.	17e.	M.	21
Le Bas de Cour.	18e.	M.	21
Rouſſeau,	26e.	L. p. t. l. v.	21

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1765.	*Du Jeudi 14.*	*Vendredi 15.*	*Samedi 16.*
Actions des Indes.		1350	
Emprunts de la Comp.	440		
Promeſſes à 5 p $\frac{0}{0}$		14 $\frac{1}{2}$	14 $\frac{1}{2}$
Promeſſes à 4 p $\frac{0}{0}$	35 $\frac{1}{2}$	36	
Actions des Fermes.	990	990	
Lots de la 3e Loterie.	16 $\frac{1}{2}$	16 $\frac{1}{2}$	16 $\frac{1}{2}$
		21 $\frac{1}{2}$	
			26 $\frac{1}{2}$
Amortiſſement.			
2 ß p # du Dixiéme.	8		
Annuités.	415	415	416
Coupons d'annuités.	81	81	81 $\frac{1}{2}$
Emprunt de 50 millions	14 $\frac{1}{2}$ 15. 3m	14 $\frac{1}{2}$ 15. 3m	14 $\frac{1}{2}$
Colonies, 1759.		18	18
Canada.	30. 31	30	
Époques.	18. 10c. 22 $\frac{1}{2}$	18. 10c. 23.	18
Récépiſſé Nouette.	25	25	25
CONTRATS.			
Rée. de la Com.		275	275
Bretagne.			

Le reſte eſt ſans cours.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1765.

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont St. Michel, 1765.

commun, 48 à 65 ℔; brut, 33 à 34 ℔ le *cent*. Indigo bleu, 7 ℔ 10 ß à 7 ℔ 15 ß; cuivré, 6 à 6 ℔ 10 ß; café, 15 ß la ℔; coton, 175 à 180 ℔ le *cent*.

A Leogane, à St. Marc, aux Cayes & au Cap, il n'y a aucune variation dans les différents prix des denrées de la Colonie.

Prix des marchandises de France.

Au Port-au-Prince, vin de 1763, 150 à 160 ℔ la *barrique*; farine de Moissac, 60 ℔ le *baril*; commune, 45 à 50 ℔; savon, 60 à 65 ℔ le *cent*.

A Léogane, vin de 1763, 150 ℔. Il n'y en a plus de 1762. Farine de Moissac, 60 ℔; savon, 66 à 70 ℔.

Au Cap, vin de 1762, 150 ℔; de 1763, 90 ℔; nouveau, 100 à 120 ℔; farine de Moissac, 54 ℔; savon, 55 à 60 ℔.

Cours du fret.

Au Port-au-Prince, sucre blanc, 9 ₰, brut, 10 ₰, indigo, 24 ₰, coton, 30 ₰, café 12 à 15 ₰ par ℔.

A Léogane, à St. Marc, aux Cayes & au Cap, il est toujours sans cours fixe.

Le sieur *Jean Favereau*, Habitant de cette Colonie, au quartier de Rocou, dépendance du Trou, y est décédé le 24 Février dernier, âgé de 110 ans. On assure qu'il s'étoit trouvé aux siéges de Carthagene & de Rio-Janeïro.

De Londres, *le 3 Juin 1765.*

Thomas Perren, Directeur de l'attelier du St. Sépulcre dans le Middlesex, a inventé une machine nouvelle pour filer en très-peu de temps une grande quantité de laine, de chanvre, de lin, *&c.* Elle convient plus particuliérement aux Hopitaux & atteliers; on s'en sert actuellement dans celui dont nous venons de parler; & les pauvres de la Paroisse y sont employés sous l'inspection de l'Inventeur. Cette machine porte quarante-huit bobines; aucun de ceux qui filent ne tourne de roue, & le même fileur peut doubler & tordre en même temps. La Société, pour l'encouragement des Arts, des manufactures & du commerce, a donné le 25 Mai dernier, un prix de 20 ℔ *sterlings* à l'Inventeur de cette machine, & une gratification de 5 guinées à l'une de ses filles. C'est le quatriéme prix remporté par *Thomas Perren*. Il prépare une autre machine par le moyen de laquelle une même personne peut à la fois & en même temps filer, doubler, tordre & dévider deux fils de chanvre, de laine, *&c.* Quelques Experts qui ont eu la curiosité d'aller voir cette machine, ont été aussi satisfaits que surpris de son invention, & ils ont encouragé l'Auteur à la porter à sa perfection.

Le Gouvernement prendra dans peu à son service plusieurs bâtimens de transport qui iront charger du merrain dans l'Amérique septentrionale pour les chantiers de Portsmouth & de Chatham.

Un Particulier arrivé cette semaine de St. Augustin, nous apprend que l'on trouve dans les forêts qui sont à une petite distance à l'Oest de cette place, une grande quantité de très-beau bois rouge qui égale en bonté celui qui se tire du Bresil.

On mande de Bermude que l'on y fait les préparatifs nécessaires pour établir cet Eté une pêche de la baleine sur les côtes de cette Isle.

Suivant des nouvelles très-récentes de la Grenade, plusieurs des principaux planteurs commencent à y distiler du rhum: mais on pense qu'il ne trouvera du débit pendant quelque temps, que dans les marchés d'Afrique.

On écrit de Sénégal que les Marchands y souffrent beaucoup à cause du manque de bateaux dont ils auroient besoin pour faire le commerce de la gomme; & qu'un bateau de grandeur ordinaire qui couteroit ici 20 ℔, a été vendu depuis peu au Sénégal 150 ℔.

De Cette *en Languedoc*, *le 3 Juin 1765.*

Il a été importé dans cette Ville, depuis & compris le 27 Mai jusqu'au premier Juin inclusivement, 55, 271 ℔ de laine; — 8, 610 ℔ de coton en laine; — 50 muids à vin, vuides; — 200 ℔ de vermicelli; — 9 muids de vin commun; — 960 *liv.* d'anchois; — 10, 975 ℔ d'alun; — 3, 084 ℔ de peaux de chevreau; 7, 477 ℔ de cuirs de bœuf en poil. Toutes ces marchandises proviennent de *l'Espagne*, de *l'Italie* & de *Marseille*.

Il a auſſi été exporté de ladite Ville, pendant l'intervalle ci-deſſus, pour *la Virginie*, *Stockholm*, *l'Eſpagne*, *l'Italie*, *la Hollande*, *Marſeille*, *Dunkerque* & *le Havre de Grace*, 20 douzaines de vieilles cardes; — 128 *muids* 10 *ſeptiers* & *demi* de vin; — 8, 078 *veltes* d'eau-de-vie; — 20 ℔ de liqueurs; — 18, 165 ℔ de verdet; — 1200 ℔ de biſcuit; — 420 ℔ de feuilles de laurier; — 550 ℔ de ſirop d'alkerme; — 121 ℔ de graines de jardin & de racines; — 84 ℔ d'eau forte; — 394 ℔ de cryſtal de tartre; — 170 ℔ d'eſprit de romarin; — 20 douzaines de peaux de veau bronzées; — 231 ℔ de riz; — 50 ℔ de poil de chevre ouvré; — 342 ℔ de pelleterie ordinaire; — 180 ℔ de toile cirée; — & 1, 641 ℔ de farine.

De Grenoble, *le* 8 *Juin* 1765.

Nos toiles en blanc ſont fort demandées; comme nous en manquons, & que depuis quelque temps on les enleve au ſortir des blanchiſſeries, le prix en eſt augmenté.

Les draperies qui ſe fabriquent en Dauphiné, ſont auſſi bien demandées; ce qui a donné lieu à une augmentation depuis l'année derniere.

De Bordeaux, *le* 8 *Juin* 1765.

Prix des marchandiſes qui ont varié.

Sucre brut de St. Louis, 31 à 32 ℔ le *cent*; — coton de St. Domingue, 160 à 165 ℔; — coton de la Martinique, 150 à 155 ℔ le *cent*.

Indigo bleu & violet, 9 ℔ 10 ß à 10 ℔ la *liv.* — mêlé, 8 ℔ 5 ß à 8 ℔ 10 ß; — cuivré fin, 5 ℔ 15 ß à 6 ℔; d°. marchand, 5 ℔ 5 ß à 5 ℔ 10 ß; d°. inférieur 5 ℔ la livre.

Il eſt entré dans ce Port le 30 Mai, le premier & le 3 Juin, 6 navires venant des Colonies, ſavoir, le *Solide*, de Bordeaux, Capitaine *Viviat*; le *Bourbon*, de Bordeaux, Capitaine *Delbreil*; & le *Cruſius*, de la Rochelle, Capitaine *Jean Bidette*, venant de St. Domingue; l'*Union*, de Bordeaux, Cap^e. *Delbreil*; & la *Marie-Claire*, de Bordeaux, Cap^e. *Jean Guerin*, venant du Cap chargés de 668 barriques, 1 tierçon, 32 quarts & 1 baril de ſucre terré; — de 436 barriques, 1 tierçon, 1 quart de ſucre brut; — de 297 boucauts, 87 futailles, 400 barriques, 8 tierçons, 4 ancres, 438 quarts, 1 baril & 2 ſacs de café; de 16 boucauts, 2 futailles, 71 barriques, 1 ancre & 54 quarts d'indigo; de 73 balles & ballots, & 2 matelas de coton; — d'un ancre de caret; — de 308 côtés de cuirs tannés; — de 12 bannettes de cuirs en poil; — de 10 buches de bois de Gayac; — d'une caiſſe de chandelles de blanc de baleine; — de 5 caiſſes de liqueurs; — de 2 barils, 1 ancre & 3 demi-ancres de confitures; — d'une barrique, 1 ancre & 1 baril de vieux cuivre.

L'*Aimable Françoiſe*, de Bordeaux, Capitaine *Ardouin*, venant de la Guadaloupe, chargée de 100 barriques, 6 tierçons de ſucre tête; — de 70 barriques, 4 quarts de ſucre brut; — 69 barriques, 3 tierçons, 7 quarts de ſucre terré; — de 41 barriques, 24 tierçons, 97 quarts, 35 ſacs de café; — de 2 ſacs de cacao; — d'une caiſſe de vieux cuivre.

De la Rochelle, *le* 8 *Juin* 1765.

Il n'eſt point arrivé de navires dans ce Port depuis le premier Juin. Il n'en eſt pareillement ſorti aucun.

Il a été exporté de cette Ville pendant le mois de Mai dernier, 8, 776 liv. d'indigo; — 925 liv. de canefice; 18, 412 l. de ſucre brut; — 27, 793 liv. de ſucre terré; 81, 575 liv. de ſucre en pains; — 108, 523 liv. de café; — 2, 209 liv. de rocou; — 95 peaux d'ours & d'ourſon; 594 liv. de pelleteries communes; — 95, 402 *veltes* d'eau-de-vie; — 287, 665 liv. de ſirop mélaſſe.

L'eau-de-vie a été vendue aujourd'hui 88 ℔ les 27 *veltes*; le froment, 168 à 170 ℔ le *tonneau* peſant 2200 liv. *poids de marc*.

Piaſtres, 5 ℔ 5 ß 6 d. la piéce.

Du Havre, *le* 9 *Juin* 1765.

Il eſt ſorti de ce Port depuis le 2 juſques & compris le 7 Juin, 7 navires, ſavoir, le navire Anglois le *Preſton Grange*, Capitaine *Campbell*, allant à la Virginie.

Le ſenau Hollandois, la *Réſolution*,

Capitaine *Gerbrand*, & le navire Hollandois la *Dame Alida*, Capitaine *Gerrit Kooter*, allant à Amſterdam.

Le navire Hollandois la *Demoiſelle Elizabeth*, Capitaine *Duyfroet*, allant à Fleſſingue.

Le navire Suédois, la *Patience*, Capitaine *Heilberg*, allant à Lisbonne.

Le navire la *Garonne*, Capitaine *Abeille*, allant à Lisbonne, à Cadix & à Marſeille.

Le navire l'*Olivier*, Capitaine *Lebeſque*, allant à Nantes.

Navires en armement.

Le navire le CHAUVELIN, Capitaine *Blaire*, dont la deſtination étoit annoncée pour Cadix dans la Gazette de commerce, N°. 40, ne ſera point conduit audit lieu.

Le navire le St. MARC, de 300 tonneaux, armé de 14 canons & de 30 hommes d'équipage, Capitaine le ſieur PHILIBERT ISNARD, eſt en charge dans ce Port pour aller en droiture à LISBONNE & à CADIX, & partira au plûtard le 10 Juillet prochain. Ceux qui voudront y paſſer ou faire charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront à Rouen, à M. *Noel Famin*; & au Havre, à M. *Pierre Famin*.

Exportation des marchandiſes de l'Amérique.

Il a été exporté de cette Ville pendant le mois de Mai dernier, pour HAMBOURG, 70, 837 liv. de ſucre terré; — 180, 195 liv. de café, & 3, 614 liv. d'indigo; — pour AMSTERDAM, 49, 953 liv. de ſucre brut; 25, 871 liv. de café; — 2, 390 l. d'indigo; & 3, 131 liv. de cacao; — pour FRIDERIKSHALL, 2, 881 liv. de café; — pour DUNKERQUE, 551 liv. de café. Le total, de ladite exportation eſt de 70, 837 liv de ſucre terré; — de 49, 953 liv. de ſucre brut; — de 209, 498 liv. de café; de 6, 004 liv. d'indigo; — & de 3, 131 livres de cacao.

De HONFLEUR, *le 7 Juin 1765.*

L'invitation précédemment faite par pluſieurs Gazettes de Commerce, d'expoſer aux yeux du public le rapport des différentes meſures du Royaume avec celles de Paris, m'engage à donner celui de cette Ville.

Le boiſſeau de Paris contient 16 litrons, chaque litron eſt de 36 pouces cubes, qui donnent 576 pouces cubes au boiſſeau de Paris.

Le boiſſeau d'Honfleur, ou le boiſſeau d'Auge, (qui eſt le même) contient 16 pots d'Auge, chaque pot eſt de 124 pouces cubes, ce qui donne 1984 pouces cubes au boiſſeau, qui équivaut à 3 boiſſeaux 7 litrons meſure de Paris; ainſi par le même rapport, 10 boiſſeaux & 1 quart de boiſſeau de Paris, font 3 boiſſeaux d'Auge, chacun deſquels peſe 68 ℔. Par conſéquent la *ſomme* ou la *charge de cheval ordinaire*, qui eſt ici de 5 boiſſeaux, doit peſer 340 ℔, quelquefois un peu plus un peu moins, ſuivant la qualité du bled.

Le prix courant du bled dans les derniers marchés, a été de 22 à 23 ℔ 10 ß les cinq *boiſſeaux*.

Les vents d'Eſt qui regnent depuis longtemps, empêchent l'arrivée de pluſieurs navires que l'on attend des Colonies & d'autres endroits.

Il eſt cependant entré dans ce Port le navire du Capitaine *Fauqueux*, venant de Cadix, & deſtiné pour Rouen.

Le navire le *Prince de Lamballe*, Capitaine *Halley*, vient de mettre à la voile & eſt parti pour aller faire la traite des Noirs.

Le navire le *Cheval marin*, Capitaine *Neveu*, eſt auſſi parti pour le Cap.

La goelette l'*Aimable Marie*, Capitaine *J. Loiſel*, a fait voile pour le Port-au-Prince.

Le navire le *Miromeſnil*, Capitaine *Canu*, eſt prêt à partir pour Livourne, avec un chargement de grains.

FINANCES.

De LONDRES, *le 3 Juin 1765.*

L'Acte paſſé ſous la premiere année du regne de S. M. pour le ſoulagement des débiteurs inſolvables, eſt expiré au 25 Mars 1763; & celui qui a été ſigné le 25 Mai dernier, doit avoir ſon effet, à commencer du premier Janvier dernier, de ſorte qu'il ne ſe ſera écoulé, entre le temps de la durée de chacun de ces actes, que vingt-un mois & ſix jours. C'eſt le

premier exemple d'un intervalle auſſi court entre deux actes paſſés pour le ſoulagement des débiteurs inſolvables (a).

Cet acte n'opérera pas la délivrance des débiteurs qui ont été mis en priſon au premier Janvier 1765, ou qui ayant été à ce jour là ou avant arrêtés ſous-cautionnement, ſe ſeront rendus en priſon avant le 12 de Février, pour décharger leur caution, ou qui ayant été arrêtés avant le premier Janvier, auront été envoyés en priſon avant le 12 Février faute de caution, & enſuite auront été transférés dans quelqu'autre priſon en vertu d'un *habeas corpus* ou autrement. Il n'aura d'effet que pour les débiteurs inſolvables qui ont été mis en priſon dans les vingt-un mois d'intervalle.

DE GRENOBLE, *le 8 Juin 1765.*

Un Corps conſidérable vient de faire à divers particuliers de cette Ville un emprunt d'environ cent mille livres à 4 pour cent; cet intérêt prouve la ſolidité de ce Corps.

(a) *Il n'y a point de Nation en Europe où il y ait autant de priſonniers pour dettes qu'en Angleterre; on y en a compté juſqu'à vingt mille, & c'eſt pour rendre à la ſociété un ſi grand nombre de Citoyens, que le Parlement, quand il le juge à propos, paſſe un acte en vertu duquel les débiteurs inſolvables obtiennent leur élargiſſement, & ſont déchargés de toutes leurs dettes. Elles ne ſont payées ni par le Roi ni par la Nation. Les débiteurs déclarent ſous ſerment, s'ils poſſédent quelque bien, & ils abandonnent ce qu'ils ont à leurs créanciers, qui ſont obligés de s'en contenter, & qui perdent le ſurplus de leurs créances. De temps immémorial cette eſpece de jubilé a eu lieu en Angleterre; il y en a eu juſqu'à douze à quinze dans l'eſpace d'un ſiecle; quelquefois le Parlement en a accordé à la naiſſance d'un héritier préſomptif de la Couronne. Les débiteurs du Roi ne ſont cependant pas compris dans ces actes de faveur; c'eſt au Souverain à leur faire grace de ſon propre mouvement. Par débiteurs du Roi, on entend les priſonniers détenus pour des amendes particulieres, qu'ils ne ſont pas en état de payer.*

DE PARIS, *le 16 Juin 1765.*

OFFICES *vacants aux parties caſuelles.*

CHAMPAGNE.

L'Office de Gouverneur d'Aï, taxé 4000 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la même Ville, taxé 2400 ℔.

L'Office de Lieutenant de Roi de Langres, taxé 4000 ℔.

L'Office de Lieutenant de Roi de Barſur Aube, taxé 2400 ℔.

CAEN.

L'Office de Gouverneur de Bayeux, taxé 10000 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de de la meme Ville, taxé 6000 ℔.

De Lieutenant de Roi de Carentan, taxé 3600 ℔.

L'Office de Gouverneur de Coutances, taxé 8000 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la meme Ville, taxé 4800 ℔.

L'Office de Gouverneur de Vire, taxé 4800 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la meme Ville, taxé 3200 ℔.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiment de Juin.
Iſſaly,	3e.	viag. M. perp. L	21
Maupaſſant,	4e.	M.	21
Fauveau,	7e.	viag. M perp. L	21
Sauvage,	13e.	M.	19
Rouſſeau,	26e.	viag. toutes L perp. L	20
Carrelet,	31e.	M.	19
Guidy,	34e.	perp. L tont. M.	21
Drouet,	35e.	perp. L tont. Toutes lettres.	20
D'Eaubonne,	37e.	viag. M perp. L	19
Nau,	43e.	M.	20
De Ste. Luce,	47e.	Toutes lettres.	20
Delange,	48e.	M.	20
DeS. Janvier,	55e.	M.	20
Patu,	56e.	Toutes lettres.	21
Cadeau,	57e.	J.	20
Bretonnier,	58e.	M.	20
Bouron,	62e.	M.	20